



D'APPRENTISSAGE

TAXE

2021



En 2021, soutenez activement **la stratégie d'innovation pédagogique de l'Inspé** et participez à la formation de vos futurs salariés ou des enseignants de vos enfants en nous versant votre taxe d'apprentissage.

Nos étudiants sont vos futurs collaborateurs...



C'est vous qui choisissez !

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous pouvez, pour une partie, choisir le bénéficiaire.

Cette contribution obligatoire permet de faire participer les entreprises du secteur privé au financement des formations professionnelles.

**INVESTISSEZ
AUJOURD'HUI....
POUR VOS ÉQUIPES
DE DEMAIN**

Pourquoi choisir l'INSPÉ Clermont Auvergne ?

Depuis la loi pour une école de la confiance promulguée le 26 juillet 2019, **les écoles supérieures du professorat et de l'éducation - Espé (ex IUFM), sont devenues des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation - INSPÉ.**

L'INSPÉ Clermont Auvergne est une composante de l'Université Clermont Auvergne.

Il forme vos collaborateurs dans les domaines de la formation, de l'enseignement et de l'éducation : **formateur en entreprise, ingénieur pédagogique numérique, cadre en prévention et promotion de la santé...**

Nous accueillons une grande diversité d'étudiants et de stagiaires de la formation continue au sein de nos formations. Afin de répondre au mieux aux **exigences des professionnels en activité**, ces dernières sont dispensées sous forme hybride (= formation en présence et à distance) et sont ouvertes à la formation continue (apprentissage ou contrat de professionnalisation).

Une forte présence territoriale avec un site de formation dans chaque département Auvergnat (Aurillac, Chamalières, Moulins, Le Puy en Velay).

Les chiffres clés de l'Inspé

1 380 étudiants dont **122** en formation continue

1 licence professionnelle

6 masters professionnels

1 diplôme d'université

1 laboratoire de recherche

de nombreux partenariats universitaires nationaux et internationaux

Avec votre soutien en 2020, nous allons :

- Créer une nouvelle licence en Sciences de l'éducation afin de répondre aux besoins de nos étudiants
- Élargir notre offre de formation à l'alternance
- Poursuivre la modernisation des équipements pédagogiques et technologiques (achat de matériels pour cours à distance, licences de logiciels...);
- Favoriser l'innovation pédagogique (plateformes collaboratives...);
- Soutenir la politique de stages et d'aide à l'insertion professionnelle;
- Mobiliser des conférenciers et des intervenants professionnels;
- Favoriser l'apprentissage des langues (projet de laboratoire de langues) et la mobilité internationale.

L'INSPÉ est adossé au laboratoire de recherche ACTé (Activité, Connaissance, Transmission, éducation) qui est internationalement reconnu dans le domaine « Sciences humaines et humanités ».



Des diplômes professionnalisants délivrés par l'université !

Vous avez besoin de vous former ou de former vos collaborateurs, l'INSPÉ peut vous aider.

Dans le domaine de la formation (en format hybride : présence + distance)

Master sciences de l'éducation :

- parcours formation de formateurs : devenir formateur
- parcours ingénierie pédagogique et numérique : devenir formateur numérique
- parcours scolarisation et besoins éducatifs particuliers : devenir cadre dans une structure travaillant avec des enfants en situation de handicap

Dans le domaine de la prévention à la santé (en format hybride : présence + distance)

- Licence professionnelle gestion et accompagnement de projets pédagogiques, parcours métiers de la santé prévention et éducation à la santé : devenir chargé de projet en éducation à la santé
- Master santé publique, parcours éducation à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes : devenir cadre en prévention et promotion de la santé

Pour obtenir un niveau baccalauréat (soit en présence - soit à distance)

- DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) : permet d'obtenir le niveau baccalauréat afin de poursuivre ses études ou bien de préparer des concours

A l'international (entièrement à distance)

- Diplôme d'Université Enseigner dans un établissement français à l'étranger : devenir enseignant à l'étranger
- CAPEFE (Certificat d'aptitude à la participation à l'enseignement français à l'étranger) : permet de se préparer aux spécificités de l'enseignement français en contexte étranger

La Formation Continue adaptée au contexte professionnel

Nos formations entrent dans le cadre de différents dispositifs de financements : plan de formation, Congé de Formation Professionnel (CFP), Validation des Acquis par l'Expérience (VAE), Compte Personnel de Formation (CPF), etc.

À l'Inspé un service est dédié aux entreprises et vous accompagne dans vos recherches et vos montages de dossier.

Si vous souhaitez les contacter : fpro.inspe@uca.fr ou 04 73 31 71 69

Toutes nos formations sont accessibles en formation continue.

Consultez toute notre offre sur le site inspe.uca.fr.

La taxe d'apprentissage... C'est vous qui choisissez le bénéficiaire !



Pour verser votre taxe d'apprentissage rendez-vous sur notre site internet :

inspe.uca.fr

(rubrique Inspé - taxe d'apprentissage)

Lors de votre déclaration auprès de votre OPCO, donnez précisément vos instructions d'affectation. L'Inspé est habilité à percevoir votre taxe hors quota pour la catégorie B.



Retrouvez toutes les informations pour effectuer votre versement sur notre site internet en flashant ce QR Code.

BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT ?

Notre service financier se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

04 73 31 72 95

finances.inspe@uca.fr

**INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR
DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION**

Université Clermont Auvergne

36, avenue Jean Jaurès
63407 Chamalières



INSPE Clermont Auvergne



@INSPE_Auvergne

<http://inspe.uca.fr>